

SASU HOLDING DAHAN INVEST

COMPTES ANNUELS

2023B - Compte de résultat simplifié de l'exercice (en liste)

2 COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) DGFIP N° 2033-B 2023

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts) Désignation de l'entreprise **SASU HOLDING DAHAN INVEST** Néant ☐ *

Exercice clos le **31/08/2023**

A - RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*								
			dont export	209				210	
			et livraisons	215				214	
	Production vendue	{ biens							
		services*							
			intracommunautaires	217				218	
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires,)						222	
Production immobilisée*	produits finis et en cours de production						224		
Subventions d'exploitation reçues							226		
Autres produits							230		
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)							232		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)							234	
	Variation de stocks (marchandises)*							236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)							238	
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*							240	
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)						242	1 805
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)						243	244
	Rémunérations du personnel*							250	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)							252	
	Dotations aux amortissements*							254	
	Dotations aux provisions							256	
	Autres charges	{	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger	259				262	
		{	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260					
Total des charges d'exploitation (II)							264	1 805	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							270	(1 805)	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers	(III)						280	
	Produits exceptionnels	(IV)						290	
	Charges financières	(V)						294	
	Charges exceptionnelles	{	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347				300	
		{	dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348					
	Impôts sur les bénéfices*	(VII)						306	
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)							310	(1 805)
						312		314	1 805
Régime des impôts	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*					316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles					318			
	Provisions non déductibles*					322			
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)					324			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpts-cts d'associés	247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC	248	330			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et levée d'option	(	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies B)	249		251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999			
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997			
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		ZFU (44. octies A)	987		342		
Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		JEI (44. sexies A)	989					
ZRD (44. terdecies)	127		ZRR (44. quindécies)	138					
Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodécies)	991		Investissements outre-mer	344					
ZFANG (44 quaterdecies)	345		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993					
Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)	992								
Deductions	Dont divers	Crédence due au report en arrière du déficit	346		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	647		350	
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	655		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	648			
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies F)	990			
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	645		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies G)	649			
		Déduct° exception. simulateur de conduite (art 39 decies E)	641						
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2						352		354	1 805
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière :						356		
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :							360	
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2						370		372	1 805

Cegid Group

VD

2033C - Immobilisations - Amortissements - Plus-values et moins-values

3

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES-MOINS-VALUES

DGFiP N° 2033-C
2023

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : SASU HOLDING DAHAN INVEST						Néant ☐ *	
I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ									Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406	
	Autres	410		412		414		416	
	Terrains	420		422		424		426	
	Constructions	430		432		434		436	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	440		442		444		446	
	Installations générales, agencements divers	450		452		454		456	
	Matériel de transport	460		462		464		466	
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476	
	Immobilisations financières	480		482	999	484		486	999
TOTAL		490		492		999	494	496	999
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Fonds commercial		495		497		498		499	
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	530		532		534		536	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550		552		554		556	
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566	
TOTAL		570		572		574		576	
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19%, 15 % et 0% pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5			
		6	7	8	9	10			
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values				
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme			
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧	
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589	
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾		579		Régularisations	590	583	594	595	
TOTAL					596	585	597	599	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Cegid Group

VD

2033D - Relevé des provisions- Amortissements dérogatoires- Déficits reportables

DGFIP N° 2033-D 2023

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : SASU HOLDING DAHAN INVEST						Néant ☐ *	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
	Dotations		Reprises		C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si ce cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)				
Fonds commercial	681		683		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes			
Autres mmob. incorporelles	700		705		2				
Terrains	710		715		3				
Constructions	720		725		4				
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		5				
Inst. générales, agencements amen. div.	740		745		6				
Matériel de transport	750		755		7				
Autres immobilisations corporelles	760		765						
TOTAL	770		775		Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B				
II DÉFICITS REPORTABLES									
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent ⁽¹⁾		982							
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis							
Nombre d'opérations sur l'exercice		982 ter							
Déficits imputés		983							
Déficits reportables		984							
Déficits de l'exercice		860	1 805						
Total des déficits restant à reporter		870	1 805						
III DIVERS									
Primes et cotisations complémentaires facultatives								381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI								325	
dont cotisations facultatives Madelin									
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite								327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant*								380	
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS								326	
N° du centre de gestion agréé								388	
Montant de la TVA collectée								374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)								378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant								399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								397	

⁽¹⁾ Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

VD

2033A - Bilan simplifié

1

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A 2023

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SASU HOLDING DAHAN INVEST		Néant ☐ *	
Adresse de l'entreprise		2 RUE SUZANNE LENGLEN 44470 CARQUEFOU			
Numéro SIRET*		9 2 1 0 8 7 3 9 1 0 0 0 1 4			
Durée de l'exercice en nombre de mois*		10		Durée de l'exercice précédent*	
				Exercice N clos le 31/08/2023	
		Brut 1		Amortissements-Provisions 2	
				Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial* 010	012		
		Autres* 014	016		
	Immobilisations corporelles*	028	030		
	Immobilisations financières* (1)	040 999	042		999
	Total I (5)	044 999	048		999
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production* 050	052		
		Marchandises * 060	062		
		Avances et acomptes versés sur commandes 064	066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés* 068	070		
		Autres* (3) 072	074		
		Valeurs mobilières de placement 080	082		
		Disponibilités 084	086		
		Charges constatées d'avance * 092	094		
	Total II 096	098			
Total général (I + II)		110 999	112		999
PASSIF					Exercice N NET 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120		1 000	
	Écarts de réévaluation	124			
	Réserve légale	126			
	Réserves réglementées*	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* 131	132			
	Report à nouveau	134			
	Résultat de l'exercice	136		(1 805)	
	Subventions d'investissement	137			
	Provisions réglementées	140			
Total I		142		(805)	
Provisions pour risques et charges		Total II	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		70	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166		235	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169	172	500	1 499	
	Produits constatés d'avance	174			
Total III		176		1 804	
Total général (I + II + III)		180		999	
REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an 193	(4) Dont dettes à plus d'un an 195			
	(2) Dont créances à plus d'un an 197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice* 182		999	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs 199	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice* 184			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Copie certifiée conforme

VD

HOLDING DAHAN INVEST

Société par actions simplifiée
Au capital de 1.000 euros

Siège social : 2, Rue Suzanne Lenglen
44470 CARQUEFOU

921 087 391 RCS NANTES

* * * * *

DECISION D'AFFECTION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2023

Extrait du procès-verbal des décisions
de l'associé unique en date du 29 février 2024

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter la perte nette comptable de l'exercice clos le 31 août 2023, s'élevant à 1.805,49 euros de la manière suivante :

ORIGINE :

- Résultat net comptable : - 1.805,49 euros

AFFECTATION :

- Au compte « Report à Nouveau », la somme de : - 1.805,49 euros

TOTAL : - 1.805,49 euros

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est fait mention de l'absence de distribution de dividende depuis la constitution de la Société en date du 3 novembre 2022.

Pour extrait certifié conforme

Le Président

